

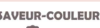


ZONE DE DISTRIBUTION : BASSE-TERRE OUEST

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Une restriction d'usage ponctuelle a été prise fin mars suite aux résultats d'autocontrôles du CHBT et du CMS Pitat non conformes concernant le paramètre bactériologie. Des dépassements ponctuels des seuils réglementaires pour les paramètres turbidité et bactériologie sont observés. Ceux-ci ont été signalés au SMGEAG qui a pris les dispositions nécessaires.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par un captage : SAINT-LOUIS (CAPTAGE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle. Elle fait l'objet d'un traitement avant d'être distribuée. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BASSE-TERRE), soit 7200 personnes. Le responsable des installations est : « SMGEAG ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMGEAG » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 24 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,223 mg/L Valeur maxi : 0,82 mg/L PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 50 Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils	TURBIDITÉ
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU. Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 2 NFU

SAVEUR-COULEUR  Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	
RÉSEAU PRIVÉ  Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
ALUMINIUM Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Présence inférieure à la référence de qualité Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 41,1 microgramme/L Valeur maxi : 130 microgramme/L
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	L'eau est agressive

Pour aller plus loin	Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers. Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4
----------------------	--



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/08/2024

UDI 971000132

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.